

VECAM
Assemblée générale 16 Juin 2004

Rapport financier sur l'exercice 2003.

Les principaux éléments financiers pour l'association VECAM en 2003 sont les suivants☐

1 – Exploitation

- Le volume global d'activité est à peu près stable, puisqu'il passe d'un montant de 227 200 à 236 000 en charges d'exploitation et de 243 800 à 238 000 en recettes d'exploitation.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1900.

Le bénéfice pour l'année 2003 s'élève à 1400.

Ce résultat proche de 0 est à éclairer par deux informations☐deux organismes doivent à Vecam environ 14000 euros, qui mettraient l'association en situation de perte si ces deux créances venaient à ne pas être honorées. De plus,

- La structure des recettes s'est considérablement modifiée puisque les recettes publiques sont passées de 134 000 euros à 34 000.

Les subventions privées sont passées de 7990 à 126 000.

Les autres recettes sont constituées de la façon suivante☐

- adhésions☐☐120
- reprises de provisions pour charges☐7500
- produits divers de gestion courante☐2940☐
- prestations de services☐67 000

- Les charges d'exploitation concernent en majeure partie les ressources humaines, qui avec un volume de 123 000 , sur 236 000 représentent☐2 % de l'ensemble des charges (contre 67,8 % l'année antérieure)

Les autres charges d'exploitation se ventilent pour l'essentiel de la façon suivante☐

- 57500 d'achat d'études et de prestations de services externes
- 2500 de petit matériel
- 13000 de sous-traitance informatique
- 1 829,40 de location
- 3057 en voyages et déplacements, missions et réceptions
- 1379 en honoraires (expert comptable et commissaire aux comptes, en baisse notable)
- 5125 en frais postaux et télécommunications
- 4423 d'impôts taxes et assimilés (dont taxe sur les salaires)
- 5946 de dotations aux amortissement et aux provisions pour risques et charges

2 – Bilan

Les capitaux propres de l'association restent très faibles avec un montant de 14 254,47 , bien en deçà du montant attendu au regard du volume d'exploitation. Cette situation s'explique

comme toujours par l'absence de subventions de fonctionnement. L'intégralité des subventions sur projets doivent être affectées à ces derniers et ne peuvent être épargnés. De plus les quelques prestations de service effectuées par l'association pour constituer des ressources autonomes ne permettent que de compléter la baisse des subventions publiques.

Par ailleurs, la dette de 12600 contractée auprès de l'association Europe 99, qui a consenti un prêt à taux zéro, est annulée, l'association Europe 99 décidant au cours de son AG de dissolution de faire don de cette somme à l'association VECAM.

Le montant des agios payés auprès de la banque en 2003 s'élève à 395 euros contre 1578 en 2002, soit une nette amélioration.

3 – Conclusion

La situation financière de Vecam reste très précaire tant en exploitation qu'en trésorerie.

En trésorerie, comme en 2002 les agios supportés du fait notamment des créances auprès de Villes Internet et de l'INJEP constituent un handicap de poids. En effet, les subventions publiques reçues, ne peuvent légalement être affectées au paiement de frais bancaires. Ils représentent un manque à gagner conséquent pour une association de la taille de Vecam.

Conformément à ce qui avait été évoqué en 2003, des activités du type conseil, étude ont été initiées, avec les conséquences escomptées, c'est à dire un déplacement du centre de gravité de l'association depuis des projets auto initiés vers des projets qui lui sont extérieures mêmes s'ils peuvent être convergents sur le fond.

A noter que la réduction des subventions publiques se poursuit à un risque accéléré pour tout le monde associatif. Vecam en fait les frais parmi tant d'autres structures.